



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 mai 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle vice-présidente intérimaire, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière, Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président.

CE-2007-644

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 25 AVRIL 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 25 avril 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2007-645

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 – 91 037,41 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 – 422 888,62 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 – 8 127,12 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 – 580 946,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 16 et la liste des embauches numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	91 037,41 \$	23 au 27 avril 2007
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	422 888,62 \$	23 au 27 avril 2007
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	8 127,12 \$	23 au 27 avril 2007
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	580 946,35 \$	16 au 20 avril 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-646 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-14 – 323 751,57 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 AVRIL 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-14 d'un montant total de 323 751,57 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-647* **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DE SE PRÉVALOIR DE L'ARTICLE 544 (AL 2,2^o) DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adopte, de temps à autre, des règlements d'emprunt remboursables par une taxe spéciale basée sur l'évaluation municipale pour effectuer des dépenses en immobilisations et pour lesquels la loi oblige la tenue d'un registre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 1 de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement d'emprunt doit, entre autres, contenir une description détaillée de la dépense sauf les cas d'exception énumérés au 2^e alinéa;

CONSIDÉRANT QUE ce même article, soit à l'alinéa 2, prévoit une procédure d'exemption pour un règlement d'emprunt remboursable par le biais d'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la ville de Gatineau, sur la base de l'évaluation municipale et dont le montant d'emprunt n'excède pas le plus élevé entre 100 000 \$ et le montant équivalent à 0,25 % de la richesse foncière de la Ville de Gatineau, soit 46 819 270 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette dernière disposition, le règlement d'emprunt ne peut mentionner l'objet du règlement qu'en termes généraux et n'indiquer que le montant et le terme maximal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se prévaloir de cette disposition pour les règlements d'emprunt numéros 382-2007, 383-2007, 386-2007, 387-2007, 391-2007 et 395-2007 pour lesquels les services concernés ne possèdent pas une estimation détaillée de la dépense :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour les règlements suivants :

- règlement numéro 382-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 5 781 000 \$ pour construire une caserne sur le boulevard Gréber destinée au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie et prévoir l'achat d'ameublement de bureau ainsi que pour retenir les services professionnels de firmes d'experts-conseils;
- règlement numéro 383-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 3 283 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements spécialisés destinés au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie;
- règlement numéro 386-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour effectuer divers travaux de réaménagement, de mise aux normes des systèmes de feux de circulation, de construction de trottoirs, de prolongement du réseau routier ainsi que de réfection de ponts et d'ouvrages d'art;

- règlement numéro 387-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 6 400 000 \$ pour effectuer divers travaux d'aménagement d'ouvrages de drainage et de bassins de rétention;
- règlement numéro 391-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour payer les honoraires professionnels, les services techniques, les essais de procédés et les autres frais afférents reliés aux études préparatoires pour les travaux d'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau et de désinfection de son effluent dans la rivière des Outaouais;
- règlement numéro 395-2007 autorisant une dépense et emprunt de 929 000 \$ pour réaliser des travaux de préservation de l'actif au Parc du Lac-Beauchamp – District électoral du Lac-Beauchamp.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-648

AUTORISATION DE PUBLIER DES PHOTOS DE L'ÉDIFICE LA FONDERIE

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau demande l'autorisation de publier des photos de l'édifice La Fonderie dans divers magazines et banques de données spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée se veut une publicité gratuite pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tout tournage de film ou de publicité qui découlerait de la diffusion de ces photos devra faire partie d'une entente particulière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à signer une entente contractuelle autorisant la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau à diffuser des photos de l'édifice La Fonderie dans diverses revues spécialisées et banques de données accessibles aux intervenants du milieu.

Adoptée

CE-2007-649*

PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE - SOUS-VOLET 1.1 : RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT - RUISSEAU DESJARDINS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES RIVERAINS - SIMON RACINE ET DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les conditions et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour le projet dossier numéro 400202 – Réhabilitation d'une conduite d'égout :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente soumis en date du 6 décembre 2006, par la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, sous-volet 1.1 concernant la proposition d'aide financière pour le projet dossier numéro 400202 – Réhabilitation d'une conduite d'égout.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente soumis par la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Le trésorier est autorisé à transmettre les documents nécessaires dans le but d'obtenir le versement relié aux travaux admissibles.

De plus, il est demandé au ministère des Affaires municipales et des Régions d'affecter le solde résiduel de la subvention attribuée au projet dossier numéro 400202 à tout autre projet municipal soumis par la Ville de Gatineau dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec 2000.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-650

SOUSSION 2007 SI 110 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - ROUTE VERTE - TRONÇON SANS CARTIER-HURTUBISE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 227,47 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour effectuer les travaux de construction d'un tronçon de la route verte entre le parc Sanscartier et le boulevard Hurtubise, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 69 227,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 mars 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30281-007-54271	65 582,32 \$	Sentiers récréatifs - Parc Sanscartier
04-13493	3 645,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-651

SOUSSION 2007 SI 109 – LVM-TECHNISOL - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT, PHASE 2 - SERVICE D'INGÉNIERIE – 27 348 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme LVM-Technisol, 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels de laboratoire – Contrôle des matériaux – Élargissement de la Montée Paiement, phase 2, aux prix unitaires et forfaitaires apparaissant à l'offre de prix pour un montant approximatif de 27 348 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30267-002-54272	25 908 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Honoraires professionnels
04-13493	1 440 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-652

SOUSSION 2007 SP 117 - QUALITAS OUTAOUAIS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2007 ET REMPLACEMENT DU PONT BRADY - SERVICE D'INGÉNIERIE – 335 777,42 \$ - DIVERS DISTRICTS ÉLECTORAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Qualitas Outaouais inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels de laboratoire – Contrôle des matériaux – Réfection de chaussée 2007 et remplacement du pont Brady, aux prix unitaires apparaissant au tableau ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2007

<u>ARTICLE</u>	<u>UNITÉ</u>	<u>\$/UNITÉ</u> (excluant les taxes)
Équipement		
Airmètre	heure	0,01 \$
Nucléodensimètre	heure	0,01 \$
Analyses		
Analyse complète de type 1	unité	125,00 \$
Analyse granulométrique	unité	30,00 \$
Essai de résistance sur cylindre	unité	14,00 \$
Sondages par forages	unité	265,00 \$
Sondage par rétrocaveuse	unité	60,00 \$
Proctor modifié 152 mm	unité	0,01 \$

Personnel		
Ingénieur sénior	heure	85,00 \$
Ingénieur intermédiaire	heure	85,00 \$
Ingénieur junior	heure	45,00 \$
Technicien sénior	heure	50,00 \$
Technicien intermédiaire	heure	30,00 \$
Technicien junior	heure	50,00 \$
Auxiliaire technique	heure	20,00 \$
Secrétaire	heure	20,00 \$
Déplacement de personnel	kilomètre	0,43 \$

REMPACEMENT DU PONT BRADY

ARTICLE	UNITÉ	\$/UNITÉ (excluant les taxes)
Équipement		
Airmètre	heure	0,01 \$
Nucléodensimètre	heure	0,01 \$
Analyses		
Analyse complète de type I	unité	125,00 \$
Analyse granulométrique	unité	30,00 \$
Essai de résistance sur cylindre	unité	14,00 \$
Proctor modifié 152	unité	0,01 \$
Carotteuse de béton incluant les essais	heure	10,00 \$
Carotteuse pour béton bitumineux incluant les essais	heure	10,00 \$
Matériaux métallique		
Traction	unité	95,00 \$
Essai de cisaillement	unité	180,00 \$
Soudure par échantillon (usinage inclus)		
Traction	unité	90,00 \$
Flexion	unité	30,00 \$
Essai sur soudure - Soudure d'angle	unité	50,00 \$
Fracture à l'entaille	unité	60,00 \$
Analyse par microscopie	heure	90,00 \$
Peintures		
Couche d'apprêt - Type I	unité	275,00 \$
Couche d'apprêt - Type II	unité	275,00 \$
Couche de finition	unité	275,00 \$
Personnel		
Ingénieur sénior	heure	105,00 \$
Ingénieur intermédiaire	heure	45,00 \$
Technicien sénior	heure	65,00 \$
Technicien intermédiaire	heure	30,00 \$
Technicien junior	heure	50,00 \$
Auxiliaire technique	heure	20,00 \$
Secrétaire	heure	20,00 \$
Déplacement du personnel	kilomètre	0,43 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70012-002-54273	183 839,22 \$	Réfection du pont Brady - Honoraires professionnels
06-30385-001-54274	134 257,95 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
04-13493	17 680,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-653

SOUSSION 2007 SP 001 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT, PHASE II - SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 072 165,94 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux d'élargissement de la Montée Paiement, phase II, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 2 072 165,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mars 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30384-012-54275	140 000,00 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuels d'aqueduc
06-30389-001-54276	508 845,89 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Structure et bordures
06-30389-002-54277	419 736,59 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Pavage - Couche d'usure
06-30389-003-54278	59 907,93 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Branchement d'égout
06-30389-004-54279	28 843,16 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Branchement d'aqueduc
06-30389-005-54280	147 397,09 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Réseau d'égout pluvial
06-30389-006-54281	274 475,83 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Feux de circulation
06-30389-007-54282	195 704,71 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Gestion de la circulation
06-30389-008-54283	148 914,87 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Éclairage
06-30389-009-54284	39 230,65 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Aménagement paysager
04-13493	109 109,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30384-013	35 000,00 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuels d'égout
06-30384-024	35 000,00 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuel d'égout
06-30384-025	35 000,00 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuels d'aqueduc
06-30384-012		105 000,00 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Travaux ponctuels d'aqueduc
06-30389-004	9 907,93 \$		Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Branchement d'aqueduc
06-30389-003		9 907,93 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Branchement d'égout
06-30389-007	23 575,83 \$		Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Gestion de la circulation
06-30389-006		23 575,83 \$	Élargissement d'une partie de la Montée Paiement - Feux de circulation

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-654

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de développement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés sont conformes aux thématiques retenues pour chacun des projets visés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la nomination de nouvelles rues et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, telles que décrites ci-après :

NOMINATION DE NOUVELLES RUES

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
Secteur de la Cité		
3 337 242 et 3 337 243	cadastre du Québec	rue du Taillis

Projet l'Escarpement de Limbour

3 630 732	cadastre du Québec	rue de la Pointe-Taillon
3 630 788	cadastre du Québec	impasse d'Aiguebelle
3 630 789	cadastre du Québec	avenue du Bic

Projets Bellevue et Domaine Lorrain

2 310 443	cadastre du Québec	impasse de la Butte
3 848 875 et 3 893 740	cadastre du Québec	impasse Berthe-Morisot

PROLONGEMENT DES RUES EXISTANTES

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
---------------	----------	------------

Secteur de la Cité

3 337 236	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 578 271	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 578 272	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 578 273	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 578 274	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 541 381	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 541 382	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin
3 541 384	cadastre du Québec	rue de la Cité-Jardin

Projet l'Escarpement de Limbour

3 630 731	cadastre du Québec	avenue des Grands-Jardins
-----------	--------------------	---------------------------

Adoptée

CE-2007-655*

VENTE DU LOT NUMÉRO 3 701 304 - 4200535 CANADA INC. - RUE JEAN-LOUIS-MALETTE - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Connelley a transmis à la Ville de Gatineau, le 1^{er} mars 2006, une offre d'achat de 16 100 \$ pour le lot numéro 3 701 304, soit une parcelle de terrain de 1 858,1 m², située à l'avant du lot numéro 3 152 214;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat de M. Connelley stipule que « L'acheteur ne s'engage à réaliser aucune construction car la présente acquisition a pour but de se porter acquéreur de la façade actuelle de sa propriété construite selon les règles du contrat d'acquisition original (contrat numéro 348958) »;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville de Gatineau de vendre ses terrains constructibles avec l'obligation pour l'acquéreur de construire un bâtiment d'une superficie minimum, à l'intérieur d'un délai maximum;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'est pas liée par la résolution numéro DE-CE-06-32 adoptée le 4 mai 2006 par le comité exécutif de Développement économique - CLD Gatineau qui recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat de M. Connelley telle que soumise;

CONSIDÉRANT QUE le 10 avril 2006, le directeur général de Développement économique - CLD Gatineau et le directeur du Service d'évaluation et des transactions immobilières ont rencontré en vain M. Connelley afin de tenter de trouver un terrain d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de refuser l'offre d'achat du 1^{er} mars 2006 de M. Connelley pour le lot numéro 3 701 304 et de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières de formuler une promesse de vente à M. Connelley aux conditions habituelles du contrat type de la Ville de Gatineau incluant entre autres les éléments suivants :

- vendre le terrain au prix fixé par la Ville de Gatineau soit de 13,46 \$/m² pour un total de 25 001 \$ plus les taxes applicables;
- utiliser le site à des fins permises au règlement de zonage et de construction;
- ériger un ou des bâtiments d'un minimum de 205,7 m²;
- débiter et poursuivre de façon continue la construction de bâtiments dûment approuvés par la Ville de Gatineau au plus tard dans les 24 mois de la signature du contrat de vente;
- rétrocéder le terrain à la Ville de Gatineau aux conditions habituelles du contrat type dans l'éventualité du non-respect des obligations de l'acquéreur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-656
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-992

**SUBVENTION DE 475 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER –
9 JUIN 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 475 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer à l'attention de madame Monic Charlebois, 43, rue des Servantes, Gatineau, Québec, J8M 1C1, à titre de subvention dans le cadre de la Journée Claude Charlebois qui aura lieu le 9 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-657

**SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC.
- 20^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Club des Aînés de St-René inc. à l'attention de madame Liliane Charette, présidente, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation des festivités du 20^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-658

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Buckingham à l'attention de monsieur Romuald Mongeon, C. P. 2937, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention dans le cadre du tournoi national de hockey.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	500 \$	Jocelyne Houle – De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-659

SUBVENTION DE 100 \$ - LES SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS - JAMBOREE ENVOLÉE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Les scouts du district de l'Outaouais à l'attention de monsieur Guy Barrette, 220, rue des Œillets, Gatineau, Québec, J8R 2R8, à titre de subvention pour la participation de la 27^e Troupe Éclaireurs Jean XXIII au Jamboree Envolée 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-660 **SUBVENTION DE 300 \$ - AVENUE DES JEUNES - HÉBERGE-ADO - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Avenue des Jeunes – Héberge-ado à l'attention de madame Stéphanie Lepage, coordonnatrice, 39, rue Richard, Gatineau, Québec, J8Y 4Y9, à titre de subvention pour l'Opération Tirelire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-661 **SUBVENTION DE 100 \$ - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - 29 MAI 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Cégep de l'Outaouais à l'attention de monsieur Alexandre Mathieu, DAEC, Cégep de l'Outaouais, 333 boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour une activité tenue par Les Griffons le 29 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-662 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL STE-MARIA-GORETTI 9988-72 - 9 JUIN 2007 - 80 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb du conseil Ste-Maria Goretti 9988-72, le 9 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de Chevaliers de Colomb du conseil Ste-Maria Goretti 9988-72, C. P. 84013, 381, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7R8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	80 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-663

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS DENIS TASSÉ ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS-QUÉBÉCOIS - 8 JUIN 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Fondation canadienne du rein qui aura lieu le 8 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein - Section Outaouais-Québécois, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	120 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11412-972	120 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-664

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE – 26 MAI 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par le Club Optimiste de Touraine qui aura lieu le 26 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de Club Optimiste de Touraine à l'attention de madame Michèle Patry, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	90 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-665

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - 11 JUIN 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par la Fondation du Carrefour de la Miséricorde le 11 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde à l'attention de madame Réjeanne Lemay, présidente, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	60 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11412-972	60 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-666

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE - VISITE DE BIBLIOTHÈQUES – 9 MAI 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine, en tant que président de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, à visiter les bibliothèques des villes de Bromont et de Princeville le 9 mai 2007 et accepte de rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-11100-314-30018 – Conseil municipal – Frais de déplacement, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-667

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ANNIE BÉRUBÉ AU POSTE DE COMMIS-CAISSIER, SERVICES JURIDIQUES, COUR MUNICIPALE, SECTION PERCEPTION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-caissier au Services juridiques, Cour municipale, Section perception (poste numéro COR-BLC-031 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Annie Bérubé au poste de commis-caissier, Services juridiques, Cour municipale, Section perception.

Madame Annie Bérubé est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Bérubé sera celui de la classe 3, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-668

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE GAREAU AU POSTE DE SECRÉTAIRE I AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire I au centre de services de Hull, Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro CSH-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Josée Gareau au poste de secrétaire I au centre de services de Hull, Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame Josée Gareau est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Gareau sera celui de la classe 4, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 - Administration Loisirs Hull - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-669

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME GINETTE DUPÉRÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction (poste numéro SRH-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Ginette Dupéré au poste de secrétaire de direction au Service des ressources humaines.

Madame Ginette Dupéré est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Dupéré sera celui de la classe 6, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence de M^{me} Dupéré est conditionnelle à ce que la période d'essai de trois mois de madame Francine Noël au poste de secrétaire de direction au Service des affaires juridiques, prévue le 16 juillet 2007, soit complétée et lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Gestion du personnel – Ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-670*

ENTENTE DE DÉPART DE MONSIEUR TOM DALEY - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tom Daley, occupant un poste hors structure au centre de services d'Aylmer, a signé une entente de terminaison d'emploi à compter du 1^{er} mai 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente de terminaison d'emploi de monsieur Tom Daley à compter du 1^{er} mai 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de terminaison d'emploi, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profite de l'occasion pour offrir à monsieur Tom Daley leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

JOCELYNE HOULE
Vice-présidente intérimaire
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif